



Conférence épiscopale de Belgique

Bruxelles, le 16 août 2011

Notre société est multiculturelle et multireligieuse. Les écoles catholiques fondamentales et secondaires accueillent des élèves d'horizons multiples notamment au plan des convictions philosophiques et religieuses, et c'est bien ainsi.

Le cours de religion catholique qui y est dispensé est **un cours confessionnel**, en référence à la foi chrétienne dans la tradition catholique, logiquement dispensé «de l'intérieur» par un enseignant. C'est tout différent d'un cours de culture religieuse qui peut être donné «de l'extérieur», tout en soulignant cependant que les programmes font une large place aux divers apports de la culture.

En conséquence, en tant qu'évêque référendaire du cours de religion catholique dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, je rappelle clairement que le chef du culte catholique ou son délégué ne s'autorise pas à accorder le « visa » à un enseignant d'une autre confession religieuse que la confession catholique ou qui ne partage pas cette foi.

Ceci rappelé, je souhaiterais que cette disposition soit bien comprise. Il s'agit essentiellement de **respect**. Respect des élèves qui ont droit à un cours donné avec le plus de loyauté et d'empathie possible envers la foi et la vie chrétiennes. Respect de l'enseignant qui n'est pas tenu de confesser en vérité une religion qui n'est pas la sienne. Respect des religions et des convictions en présence dans notre pays où le dialogue interreligieux et interconvictionnel ne pourra se développer que si l'identité de chacun est à la fois clairement attestée et respectueuse de celle de l'autre. Le « vivre ensemble » c'est quand l'un s'enrichit de l'autre à condition que les différences ne soient pas gommées, mais deviennent source de croissance mutuelle.

Un très sincère merci pour votre bonne collaboration,

+ Guy Harpigny,
Évêque référendaire pour le cours de religion catholique
dans la Fédération Wallonie-Bruxelles